

ADMINISTRATION :
 Imprimerie F. RUEDI
 Lausanne
 3, Jumelles — Tél. 12-44

ABONNEMENTS :
 Suisse, 3 fr. par an; autres
 pays, 5 fr. par an.

La Voix de l'Humanité

Organe de la « Ligue pour la défense de l'Humanité
 et pour l'organisation de son progrès »

Les membres de la Ligue pour la défense de l'Humanité fixent de leur propre gré le montant de leur cotisation.

Compte de chèques postaux : III. 496.

Envoi gratuit des statuts de la Ligue et de numéros spécimens de tous ses organes. S'adresser au secrétariat, Lausanne, 3 Jumelles.

Comité suisse de la Ligue : D^r Auguste FOREL ; Albert LOCHER, G. MÜLLER, conseillers nationaux ; A. SUTER, président du Conseil communal de Lausanne ; D^r TSCHUMI, D^r MOSER, conseillers d'Etat, Berne ; D^r R. BRODA ; Baron F. de WRANGEL, Ascona ; A. SESSLER (Berne), D^r A. HUBER (Bâle), anciens présidents de tribunaux ; D^r A. de QUERVAIN, professeur à l'Université de Zurich ; F. RUEDI, ancien député du Grand Conseil vaudois, Lausanne ; E. RAPIN, pasteur, président honoraire de la Société vaudoise de la paix ; E. PEYTRÉQUIN, président du conseil d'administration du journal « La Libre Pensée internationale » ; H. HODLER, directeur du journal « Esperanto », Genève, etc.

Comité de patronage international : A. NAQUET, anc. sénateur, Paris ; Jean LONGUET, député de la Seine ; Gustave HUBBARD, ancien député de Seine-et-Oise ; Ramsay MACDONALD, de la Chambre des Communes ; Lino FERRIANI, procureur-général honoraire, Côme ; W. FÖRSTER, président du Bureau international des poids et mesures ; Dr. N. af URSIN, ancien vice-président de la Diète finlandaise ; D^r de Magalhaes LIMA, ancien ministre de l'Instruction publique, Lisbonne, etc.

Président de la Ligue : D^r R. BRODA, directeur des « Documents du Progrès ».
 Prière d'envoyer à M. Fr. Ruedi, membre du Comité suisse, Lausanne, Jumelles 3, tout ce qui concerne la rédaction de la « Voix de l'Humanité ».

Nos appels à la conscience de chaque nation se publiant en sa langue, nous prions nos lecteurs de consulter les autres organes de notre Ligue pour se rendre compte de son but impartial.

La conscription en Angleterre et en Chine

La France et la Prusse ont institué, il y a plus d'un siècle, le système de la nation armée. Leurs forces militaires, constituées par le service militaire obligatoire, se partagent les grands succès de guerre de l'époque : Austerlitz, Iéna et Solferino d'un côté, Leipzig et Sedan de l'autre.

Les autres nations se sont vues obligées d'adopter le même système moderne, pour ne pas rester en état d'infériorité permanente. Le militarisme a conquis l'Europe continentale tout entière.

Mais l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique, protégés par les eaux, ont cru pouvoir se dispenser de ce système de contrainte, contraire à leurs traditions séculaires d'individualisme et de liberté. La Chine, pacifiste, de même, a longtemps hésité à suivre l'exemple de son fougueux voisin équipé à l'européenne, le Japon.

La crise actuelle a tellement accentué la lutte de toutes les nations pour la vie que ces résolutions ont été ébranlées de plus en plus. L'Amérique pacifiste de Wilson se défend encore contre les appels guerriers de Roosevelt, mais la semaine écoulée a vu défaillir les deux autres nations qui avaient résisté au militarisme moderne. L'Angleterre et la Chine viennent d'instituer l'obligation du service militaire.

Les yeux du monde ont été tournés surtout vers cette salle historique de la Chambre des Communes, où la vieille Angleterre luttait pour la dernière fois contre le système de contrainte « à la prussienne. »

L'Angleterre s'est jointe, en 1914, à la croisade contre le militarisme prussien, elle a fini par faire siens ses principes d'autorité et d'obligation ; elle a abandonné de son propre gré son système de service volontaire, de sacrifice librement consenti par des citoyens aimant leur patrie et s'offrant à la défendre. Ce système, pourtant, avait donné des résultats honorables. Trois millions de citoyens d'Angleterre et des démocraties d'outre-mer, liées à la mère patrie par des idées de liberté communes, s'étaient enrôlés. Une querelle d'intérêt secondaire entrava cette évolution. Par un scrupule assez particulier, on ne voulait à aucun prix faire servir les hommes mariés tant que des célibataires restaient loin du front. Les débats décisifs au parlement ne se sont même pas déroulés autour de la grande antithèse historique de l'indépendance absolue de l'individu et le droit absolu de l'Etat. Ils ont roulé plutôt sur certaines promesses du premier ministre vis-à-vis des hommes mariés, et la loi d'obligation acceptée en fin de compte ne vise que les célibataires. Est-ce que cela aboutira à ce qu'on s'arrache les femmes, bouclier assez original contre les dangers du front, contre les mor-

tiels et les gaz asphyxiants ? Comment déterminera-t-on dans tous les cas spéciaux, si l'hésitation d'un conscrit est fondée sur des « scrupules de conscience » ? (qui, d'après la loi, l'exonèrent de l'obligation). Trouvera-t-on un nouveau cri de bataille pour remplacer celui de la « lutte contre le militarisme ? » La volte-face anglaise se prête à toutes les railleries et pourtant, examinée d'un point de vue supérieur, elle s'excuse, elle s'explique parfaitement, elle a été dictée par des considérations techniques et morales qui avaient leur poids.

Les engagements volontaires, malgré leur énorme extension, n'auraient pu suffire pour mener à bonne fin cette terrible guerre d'épuisement sur laquelle reposent les seuls espoirs sérieux de succès final pour les puissances alliées. Les armées allemandes occupent de vastes territoires en Belgique et en France, en Russie et dans les Balkans. Leurs lignes fortifiées paraissent inexpugnables, mais les réserves en hommes d'un groupe d'Etats de 150 millions d'habitants sont inférieures à celles d'un autre groupe ayant une population double, à condition que ces ressources humaines soient exploitées d'après le même système obligatoire.

En adoptant le système de la conscription, l'Angleterre pourra en 1917 et en 1918 combler tous ses vides et elle espère que l'Allemagne ne pourra plus le faire à cette date. Elle espère que la constatation d'un tel état, *escompté d'avance*, amènera l'Allemagne à céder.

La manière de faire de la Grande-Bretagne a été dictée en outre par un motif d'ordre moral. Elle ne pouvait pas exiger que la France sacrifiât toute sa jeunesse et même toutes ses générations valides, tant qu'elle-même marchandait ses sacrifices. La conscription devenait, dans une certaine mesure, une obligation d'honneur.

La loi anglaise, toutefois, n'est valable que pour la durée de la guerre. Elle réserve l'avenir, elle permettra aux électeurs britanniques de choisir dans le calme de la paix — plus propice aux réflexions approfondies — le système définitif de défense nationale.

Pourtant il n'est guère probable qu'on revienne purement et simplement au système d'avant la grande guerre. Créer une armée pendant la lutte, tandis que l'adversaire a tout organisé méthodiquement d'avance, c'est trop désavantageux, c'est trop coûteux, en sang et en argent. L'expérience l'a bien démontré, les citoyens et les contribuables britanniques sont payés pour s'en souvenir.

S'ils ne veulent pas accepter la militarisation de leur pays, l'abandon définitif de leurs traditions libérales, ils seront obligés de revendiquer la fin du *système général de compétition militaire*.

La victoire à elle seule, la victoire utilisée pour l'oppression de l'adversaire ne leur donne-

rait pas les garanties désirables, car elle éveillerait chez les vaincus des désirs encore plus fanatiques de se venger et de vaincre à leur tour. Pour les contenir (en admettant un moment que ce fut possible), il faudrait une garde constante, il faudrait perpétuer les efforts militaires.

Mais il y a une autre voix : L'abandon du rêve irréalisable de la suppression du militarisme prussien — tandis que les autres nations resteraient en armes : L'abolition du militarisme européen par la suppression de sa raison d'être, de l'anarchie internationale. Celle-ci a permis au plus fort de persécuter le faible ; si tous les faibles (et tous les forts qui ne désirent pas abuser de leur force) s'unissent pour l'établissement d'institutions juridiques qui trancheraient tous les conflits entre les peuples et d'un pouvoir exécutif international dont la force — supérieure à celle de tous les agresseurs possibles — garantirait l'exécution des arrêts judiciaires, alors toute résistance armée d'un seul Etat deviendrait impossible. Elle se briserait en face de l'humanité unie.

La Chine s'est réservée d'établir le système militaire en plusieurs étapes pour que — dans le cours de dix ans — il soit appliqué graduellement aux 400 millions de l'Empire. Si l'Europe continue entre temps ses guerres civiles, elle aura alors devant elle trente à quarante millions de soldats jaunes. Cela obligera, peut-être, les nations européennes à s'entendre... Mais si elles s'entendaient dès la fin de cette guerre, si elles offraient à la Chine même des garanties de sécurité et de suprématie du droit sur la force, elles pourraient empêcher encore la défaite irrémédiable du pacifisme chinois millénaire par les instincts guerriers nouveaux, venus d'Europe par la voie du Japon.

Les deux événements de cette semaine posent donc des questions historiques, redoutables pour l'avenir du genre humain. Est-ce que la raison triomphera de l'aveuglement ?

La Question du Pacifisme

par PAUL DESCAMPS,

rédacteur en chef de la Revue *La Science sociale*, Paris.

C'est au moment où la guerre générale bat son plein qu'il me paraît opportun de traiter la question du pacifisme, non pas dans l'espoir de le voir régner bientôt d'une façon définitive sur le monde, mais parce que les faits journaliers nous font sentir les difficultés du problème que l'on est trop porté à esquiver en temps calme. Au milieu des douceurs de la paix, il semble que l'on n'ait qu'à prêcher l'horreur du sang répandu pour penser que le fléau redoutable ne reviendra plus jamais.

Hélas ! En prêchant, vous avez enfoncé une porte ouverte, et votre parole n'a été entendue que de ceux qui étaient déjà convertis. Vous vous êtes groupés ; vous vous êtes complés, mais n'avez jamais amené dans vos rangs ceux qui ont intérêt à la guerre et qui continuaient à la préparer.

Comme vous ne les convertirez jamais à vos idées, le mieux est de chercher par quels moyens leur influence peut être neutralisée. Il serait plus profitable, à mon avis, d'étudier les causes des guerres afin de déterminer les remèdes susceptibles de les empêcher ou tout au moins de les réduire.

Je dis les réduire, car il ne faut pas se bercer de l'illusion de voir disparaître brusquement une institution aussi ancienne que la guerre. Une transformation aussi subite et aussi radicale ne se serait jamais vue dans l'histoire de l'humanité. C'est lentement que celle-ci évolue et selon des lois qu'il est possible de connaître, et non pas du tout par une suite de changements à vue qui contenteraient nos secrets désirs, si bienveillants qu'ils soient.

Pour arriver à la paix, c'est le phénomène de la guerre qu'il faut étudier, parce que la paix est un fait négatif consistant en l'absence de conflits, de même que le froid n'est que le manque de chaleur.

La science sociale possède aujourd'hui une méthode efficace pour l'étude des phénomènes auxquels donnent lieu des rapports que les hommes ont entre eux. J'ai exposé dans les *Documents du progrès* cette méthode ¹⁾, et elle est applicable à l'étude de la guerre comme à celle des conflits du travail, à celle de l'expansion commerciale, à celle de l'éducation, etc. Seulement — j'insiste sur ce point — il n'est pas possible d'étudier aucune de ces questions en elle-même, *in abstracto*, sans tenir compte du milieu humain particulier dans lequel elle se pose.

Je me ferai mieux comprendre à l'aide d'une comparaison.

Dans les sciences naturelles, un physicien n'étudie pas la chaleur, mais les effets de la chaleur sur le fer, sur le cuivre, sur le mercure, sur le chlore, bref, sur une série de corps particuliers, et ce n'est qu'après qu'il essaie de formuler une loi générale. Dans les sciences humaines, il ne sera pas non plus question d'étudier la grève, mais la grève dans tel ou tel métier, dans tel ou tel pays. De même pour la guerre, il y aura lieu de voir quelles sont les conditions favorables qu'elle peut rencontrer dans chaque pays en particulier, et pour cela il y faudra analyser l'état social de chacun de ces pays, analyse, non pas complète, mais faite en fonction de la guerre.

C'est dire que cette étude est très complexe, et l'on comprendra que nous ne puissions l'entreprendre ici. Nous nous bornerons à choisir quelques exemples.

Il y a des milieux sociaux dans lesquels la guerre existe à l'état endémique parce que le pillage forme l'un de leurs moyens d'existence : razzias des Arabes qui veulent compléter les ressources insuffisantes du désert. Pour le dire en passant, ce phénomène existe dans toutes les steppes pauvres qui confinent à des régions cultivées. Ainsi on sait que c'est pour se protéger contre les incursions des nomades que les Chinois ont construit leurs fameuses grandes murailles.

Je n'insiste pas sur les guerres de ce genre qui supposent des pays encore barbares dans lesquels le sol n'est pas cultivé. J'indique cependant le remède en passant. Il ne consiste pas à convertir les cheiks des tribus bédouines à l'idée pacifiste, mais à la mise en culture des steppes, là où la chose peut être faite à l'aide de travaux d'irrigation. Ainsi, dans le désert, l'eau et la charrue sont les ennemis de la guerre.

Dans d'autres milieux sociaux, la guerre existe à l'état endémique pour un autre motif : *l'insécurité publique*. Beaucoup de pays montagneux ont été dans ce cas et certains le sont encore, par exemple l'Albanie. Les difficultés des communications empêchent l'établissement d'un pouvoir justicier assez fort, de sorte que ce sont les groupes familiaux qui se chargent de protéger les individus et de punir les offenses qui leur sont faites. C'est ce que l'on appelle la *vendetta*. J'indique encore le remède. Il ne consiste pas à persuader les chefs de clan qu'ils feraient bien de déposer les armes, mais à tracer des routes pour faciliter l'action de la police. C'est ce qui s'est produit en Corse, en Kabylie, et plus anciennement, dans maints pays montagneux de l'Europe. Dans les pays montagneux, c'est la route qui tue la guerre.

Il y a un genre de guerre qui n'existe qu'à l'état temporaire, parce que le but poursuivi est la *possession du sol*. Les colons agricoles qui ont besoin de terres pour s'installer, entrent nécessairement en conflit avec les premiers occupants qui se bornaient à récolter les produits du sol sans le travailler, à l'aide de la chasse, la pêche, la cueillette ou l'art pastoral. La guerre cesse une fois l'œuvre de colonisation accomplie. C'est ainsi qu'à un milieu social sauvage basé sur la guerre continue a été substitué un état de paix habituel dans l'Amérique du Nord, en Australie et ailleurs. Ainsi, dans les pays sauvages, c'est la colonisation agricole qui fait disparaître la guerre.

Il y a aussi des *guerres commerciales*. Lorsqu'un Etat veut mettre des barrières artificielles à la liberté du commerce, il crée une source de conflits. Citons, au moyen âge, les guerres entre Gènes et Venise pour accaparer le commerce avec l'Orient. Citons encore l'exemple de l'Espagne et du Portugal à l'époque des grandes découvertes géographiques : ces deux pays voulurent réserver à leurs nationaux le monopole du commerce maritime avec l'Amérique et les Indes, et c'est à la suite d'une série de guerres soutenues contre ces deux nations par la Hollande et l'Angleterre que la liberté des mers put être définitivement assurée. Citons enfin les guerres que les nations occidentales firent à plusieurs reprises à la Chine pour la forcer à laisser s'établir un courant d'échanges avec l'extérieur. Nous dirons donc que la *disparition des monopoles commerciaux artificiels fait cesser une source de conflits armés*.

Ainsi, l'on peut dire que le *libre-échange sert à la cause de la paix*. Je ne prétends pas que la guerre de 1870 ait tiré son origine d'une cause commerciale. Pourtant, dans le traité de Francfort, l'Allemagne a eu soin de forcer la France à lui réserver le régime douanier dit de la nation la plus favorisée. La Grande-Bretagne est évidemment à l'abri de convoitises de ce genre.

Il y a des *guerres d'émancipation politique*. Lorsqu'un pays souffre d'une domination étrangère, il y a dans ce fait une source de révolutions, et, par contre-coup, de guerres. Dans le courant du XIX^e siècle, les grandes nations de l'Occident se sont, en général, faites le champion de l'indépendance des peuples : la France et l'Angleterre ont aidé la Grèce à s'émanciper de la Turquie, la Belgique à s'émanciper de la Hollande, la Roumanie à échapper à la suzeraineté turque et à la tutelle russe ; la France a aidé l'Italie à s'émanciper de l'Autriche. Le Royaume-Uni, en accordant l'autonomie à ses principales colonies, a servi d'une façon notable la cause de la paix, tout en consolidant les liens de son vaste empire.

Au contraire, les Etats du centre, en perpétuant l'ancien système de domination politique sur des races civilisées, ont entretenu les causes de conflits : désir d'émancipation des Italiens du Trentin, des Roumains de Transylvanie, des Danots du Schleswig, des Alsaciens, des Polonais, etc. Avec un régime de liberté, les Boërs sont rapidement devenus en majorité de loyaux sujets de l'Empire

britannique. C'est pourquoi il est à souhaiter que les Etats du centre de l'Europe accomplissent bientôt l'évolution qui a été réalisée il y a près de cent ans par ceux de l'Occident. Une politique extérieure libérale sert la cause de la paix future.

J'ajouterai qu'il en est de même d'une politique intérieure libérale. Si vous le préférez, nous dirons qu'un gouvernement autocratique possède en lui-même une tendance à l'expansion purement militaire, il favorise donc beaucoup plus la guerre que les gouvernements parlementaires. La politique extérieure libérale adoptée par la France au siècle dernier n'a été que le contre-coup des progrès du libéralisme à l'intérieur, et celui-ci s'est révélé par la prédominance progressive prise par le pouvoir civil sur le pouvoir militaire. La France d'aujourd'hui a oublié les rêves de domination universelle de Louis XIV et de Napoléon I^{er} ; après un essai de résurrection sous le second Empire, le militarisme s'est à peu près éteint sous la Troisième République. L'officier, qui était encore un être à part sous Napoléon III, est devenu aujourd'hui un simple citoyen presque perdu dans la foule. En démocratisant les cadres de son armée la France a supprimé une force qui la poussait à la guerre. Je ne dis pas qu'elle a supprimé toute cause de guerre pour elle, mais elle en a supprimé une, mais c'est pas à pas que se fait le progrès.

Je souhaite qu'une évolution semblable se produise bientôt dans les pays germaniques. On sait que dans ces pays, surtout en Prusse, le métier aristocratique par excellence est encore celui d'officier. A situation égale il prime sur le fonctionnaire civil ; il est le fiancé rêvé de toute jeune fille d'un certain rang et, du reste, il jouit de privilèges légaux. Mais, ce qui est plus grave, le pouvoir militaire jouit d'une certaine indépendance vis-à-vis du pouvoir civil. Je ne nie pas que cela ne soit un grand avantage pour les pays dans lesquels le régime parlementaire ne fonctionne que d'une façon incomplète. C'est précisément l'une des raisons qui rendent les gouvernements démocratiques plus pacifiques.

Par les exemples qui précèdent et que nous pourrions multiplier, j'espère avoir amené le lecteur à envisager la question du pacifisme sous un autre angle que celui sous lequel on l'envisage ordinairement.

Tout en pensant que l'humanité sera de moins en moins ravagée par le fléau de la guerre, il ne faut pas croire à la disparition subite de ce fléau.

Il est possible de lutter pour hâter une évolution dans ce sens, mais pour cela il est loin de suffire de prêcher la bonne parole. Il est nécessaire d'étudier la question d'une façon scientifique, d'analyser, à l'aide d'une méthode appropriée, les différentes espèces particulières de guerres, d'en rechercher les causes et les conditions dans lesquelles elles se développent ; de voir, enfin, de quelle façon ces causes peuvent être combattues.

Il est entendu que les progrès scientifiques ne sont pas des progrès moraux. Mais si la science peut être utilisée pour organiser d'une façon supérieure les massacres et les dévastations, nous pensons aussi qu'elle doit pouvoir nous livrer les moyens de les faire disparaître, ou tout au moins de les rendre moins fréquents.

Avis à nos lecteurs

Nous exprimons nos remerciements sincères à tous nos amis qui nous ont envoyé le montant de leur abonnement pour l'année 1916.

Nous prions ceux qui n'ont pas encore réglé cette question de bien vouloir nous faire parvenir cette petite somme (Suisse, 3 fr. ; autres pays, 5 fr.). Nos abonnés suisses voudront bien se servir de notre compte de chèques postaux III 496.

L'administration
de la « Voix de l'Humanité ».

Editeur responsable et imprimeur : Fr. Ruedi.

¹⁾ Voir numéro de septembre 1911. Voir aussi sur le même sujet un article de M. J. Durieu, dans le numéro de mai 1910.